

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220711-22-121-REG-STAT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/121/RÉG-STAT

SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

OBJET : RÉGLEMENTATION - STATIONNEMENT
Actualisation 2022 de l'organisation du stationnement payant - Abonnement stationnement Palombaggia (Voie Publique et Parkings) - Tarification des parkings à caisse automatique.

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 04 juillet 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Dumenica VERDONI ; Janine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Michel GIRASCHI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Christiane REVEST à Georges MELA ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer (IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'année 2022 a fait l'objet d'une actualisation de l'organisation générale du stationnement payant de la commune de Portivechju par la délibération n° 22/078/REG-STAT du 09 mai 2022 qui abrogeait l'ensemble des délibérations précédentes sur la même thématique afin de répondre à un impératif de clarté.

La délibération du 09 mai 2022 avait, d'une part, pour objectif d'actualiser les tarifs de toutes les zones de stationnement et les Forfait Post Stationnement (FPS) afférents, et d'autre part, de créer une zone de stationnement et des tarifs sur la route de la boucle de Palombaggia. A cet effet, un tarif journalier de 10 € avait alors été instauré en haute saison.

Désormais, dans une volonté de simplifier le quotidien des habitants de la ville et de compléter le dispositif susmentionné, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'instauration d'un **abonnement délivré aux usagers de la commune de Portivechju pour toute la période du stationnement payant sur le territoire fixé à un montant de 50 €** pour pouvoir stationner, sur cette **route des plages de Palombaggia**.

Par ailleurs il est également soumis au Conseil Municipal d'ajouter une nouvelle tarification pour les parkings à caisse automatique (notamment Santa Catalina et tous les autres futurs parcs de stationnement avec système de barrières) selon la tarification suivante :

TARIFS PARKINGS À CAISSE AUTOMATIQUE

TARIF	PÉRIODE		JOUR	HORAIRE	DURÉE MAXI	*15 mn	15 mn	1h	Ticket perdu
B1/B1CA ISSE	Haute saison	01/06 - 30/09	7 jours/7	24h/24	7 jours	0	0,60	2,40/h	50
B1	Basse saison	01/04 - 31/05 01/10 - 30/11				0	0,40	1,60/h	30
B2	Haute saison	01/06 - 30/09				0	0,40	1,60/h	30
B2	Basse saison	01/04 - 31/05 01/10 - 30/11				0	0,30	1,20/h	20

(*) : 15 premières minutes gratuites

Montants en euros

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22/078/REG-STAT du 09 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'abonnement suivant concernant le stationnement sur la route des plages de Palombaggia :

ABONNEMENT STATIONNEMENT PALOMBAGGIA

ABONNEMENT ANNUEL VOIE PUBLIQUE ET PARKINGS	TARIFS
Pour la durée du stationnement payant sur la Commune (rappel : du 1 ^{er} avril au 30 novembre)	50 €

Conditions : L'abonnement est délivré aux usagers de la commune de Portivechju.

Justificatifs : Copie de la carte grise du véhicule
+ copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

ARTICLE 2 : d'approuver la tarification des parkings à caisse automatique de la Commune selon la grille suivante :

TARIFS PARKINGS À CAISSE AUTOMATIQUE

TARIF	PÉRIODE		JOUR	HORAIRE	DURÉE MAXI	*15 mn	15 mn	1h	Ticket perdu
B1/B1CA ISSE	Haute saison	01/06 - 30/09	7 jours/7	24h/24	7 jours	0	0,60	2,40/h	50
B1	Basse saison	01/04 - 31/05 01/10 - 30/11				0	0,40	1,60/h	30
B2	Haute saison	01/06 - 30/09				0	0,40	1,60/h	30
B2	Basse saison	01/04 - 31/05 01/10 - 30/11				0	0,30	1,20/h	20

(*) : 15 premières minutes gratuites

Montants en euros

ARTICLE 3 : SIGNATURES

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : RECETTES ET DEPENSES

Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	16
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

